

CHAPITRE VINGT-TROISIÈME

Les frères témoignent leur attachement au Père Champagnat par de ferventes prières qu'ils adressent au ciel pour le repos de son âme et par leur entière soumission à son successeur. Union des frères de Saint-Paul-Trois-Châteaux, suivie de celle des frères de Viviers. Prospérité toujours croissante de l'institut. Fondation du noviciat de Beaucamps. L'institut est autorisé par le gouvernement. Revision, examen et acceptation définitive des règles par le chapitre général. Approbation du Saint-Siège. Etat actuel de l'institut. Introduction de la cause de béatification du pieux Fondateur.

Dès que le Père Champagnat fut mort, le frère François se hâta d'écrire aux frères une lettre circulaire pour leur annoncer cette douloureuse nouvelle. « Mes chers frères, leur dit-il, le samedi 6 juin, à quatre heures et demie du matin, notre vénéré Père Supérieur s'est paisiblement endormi dans le Seigneur après trois quarts d'heure d'une douce agonie. Dans cette triste circonstance, nous vous invitons à confondre avec nous vos larmes et vos espérances. Pleurons un tendre Père, un digne supérieur et fondateur, un saint prêtre, notre appui, notre guide et notre consolateur. Pleurons, puisque la mort nous enlève celui qui savait si bien partager nos peines et diriger nos pas dans la route du salut. Il a terminé une vie pénitente, laborieuse et toute remplie d'œuvres, de zèle et de dévouement, par les souffrances d'une longue et cruelle maladie. Sa mort, comme sa vie, a été toute pleine d'édification, et nous ne doutons pas qu'elle n'ait été précieuse aux yeux de Dieu. Que cette pensée, mes très chers frères, nous console et nous encourage. Nous aurons un protecteur de moins sur la terre, mais il le sera

plus efficacement et plus puissamment dans le ciel auprès de la divine Marie, à laquelle il nous a tous donnés en mourant. C'est à nous maintenant à recueillir et à suivre avec soin ses dernières et touchantes instructions, à le faire revivre dans chacun de nous en imitant les vertus que nous admirions en lui. » Le frère François indique ensuite les prières que l'on devra faire dans chaque maison pour le repos de l'âme du bien-aimé Père.

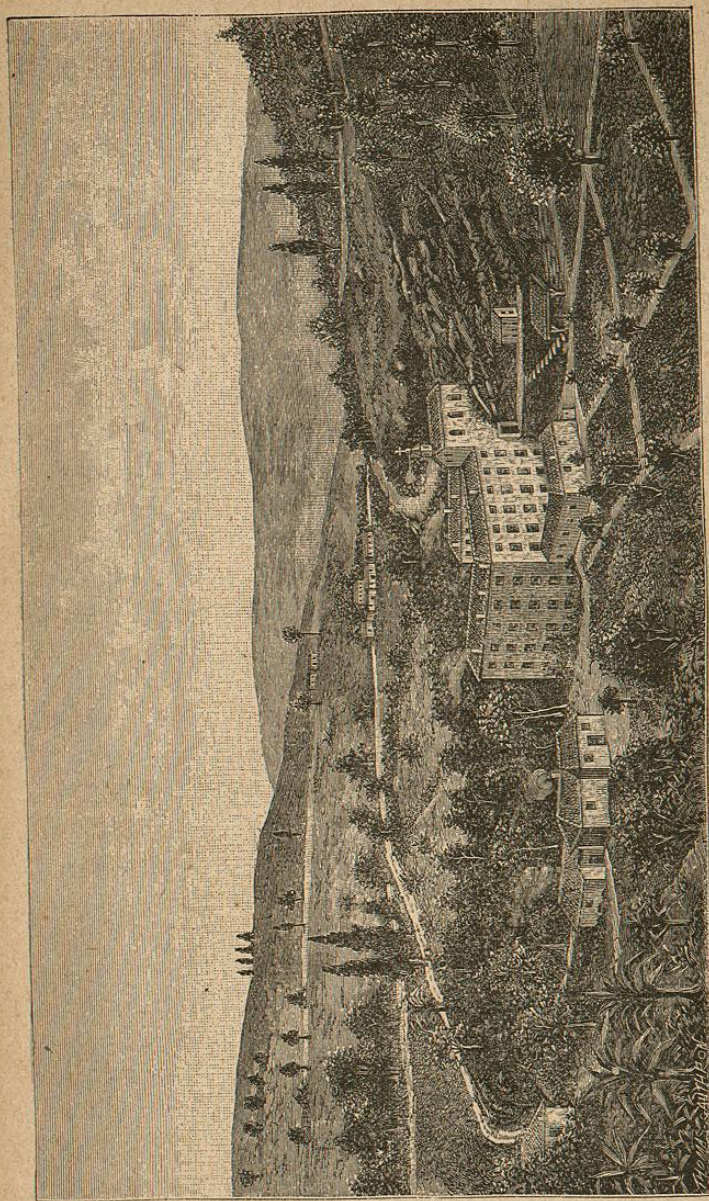
Fidèles à ces sages avis de leur nouveau supérieur, les frères, bien que très affligés de la mort de leur pieux Fondateur, ne se laissèrent pas aller au découragement. Ils comprirent que le meilleur moyen de témoigner leur attachement et leur piété filiale à leur tendre Père n'était pas de s'abandonner à une douleur stérile, mais d'imiter ses exemples, de conserver, de perpétuer son esprit et de continuer son œuvre. La haute idée qu'ils avaient de sa vertu ne les empêcha pas de faire de ferventes prières pour le repos de son âme, car ils savaient que la pureté infinie de Dieu trouve des taches dans les actions les plus saintes, et que la vie des hommes les plus pieux et les plus parfaits, vu la faiblesse humaine, n'est pas exempte d'imperfections.

A la mort du Père Champagnat, bien des personnes doutaient de l'avenir et de la stabilité de son œuvre. Le frère nommé pour lui succéder sera-t-il capable de cette lourde tâche ? Les frères voudront-ils bien accepter son autorité ? L'institut a-t-il des règles assez établies et un gouvernement assez fort pour assurer son existence et son développement ? Les frères sont-ils attachés à leur vocation, sont-ils assez affermis dans la vertu, ont-ils assez d'expérience pour se conduire seuls ? Conserveront-ils l'esprit de leur Fondateur ? Suivront-ils les principes qu'il leur a donnés, et marcheront-ils dans la voie qu'il leur a tracée ? Telles étaient les questions que l'on se faisait et que le temps a résolues d'une manière si honorable pour les frères. En effet, ces derniers, pleins d'estime et de respect pour le supérieur qu'ils s'étaient

choisi, lui accordèrent toute leur confiance, et leur premier soin fut de lui donner des preuves de leur parfaite soumission. S'abandonnant pour toutes choses, avec une entière sécurité, à sa conduite et à sa sollicitude paternelles, chacun continua à s'appliquer avec zèle à sa perfection et à remplir son emploi avec tout le dévouement dont il était capable. Jamais peut-être la piété, le bon esprit, l'attachement à l'institut et l'union fraternelle ne se montrèrent avec plus d'éclat que pendant les vacances et la retraite qui suivirent la mort du Père Champagnat. A cette époque, on fonda trois nouvelles maisons : Saint-Lattier, dans l'Isère; Digoin, dans Saône-et-Loire; Carvin, dans le Pas-de-Calais.

Plein de l'esprit du pieux Fondateur, et jaloux de l'imiter dans sa manière de conduire les frères et de faire le bien, le frère François ne changea rien à ce qui était et continua à faire en tout comme par le passé. Cette sage conduite lui gagna l'estime publique, fit aimer son gouvernement et lui donna toute autorité sur les frères; chacun vit avec une grande satisfaction que le nouvel ordre de choses n'apportait aucun changement dans l'administration, et que le Père Champagnat vivait et agissait dans son successeur.

Un des premiers actes du gouvernement du frère François fut la consommation de l'union des frères de Marie avec ceux de Saint-Paul-Trois-Châteaux. M. Mazelier, voyant que son Institut ne pouvait se développer, faute de sujets, fut le premier à presser la conclusion de cette affaire. Le Révérend Père Colin contribua beaucoup aussi, par ses bons conseils, à aplanir les difficultés qui semblaient mettre obstacle à cette fusion si nécessaire aux deux communautés. Les principales difficultés venaient de ce que M. Mazelier désirait que l'on pût envoyer un frère seul dans les petites paroisses, et que le gouvernement des provinces fût confié, sous l'autorité du supérieur général, à un frère provincial : deux choses que le Père Champagnat n'avait jamais voulu admettre, et qui étaient contraires à ce qui s'était pratiqué



L'HERMITAGE EN 1836 (page 222.)

jusqu'alors dans l'Institut. Néanmoins, comme de part et d'autre on était animé d'un grand esprit de conciliation, qu'on ne cherchait que la gloire de Dieu, que l'union était désirée et demandée avec instance par les frères des deux communautés, et que d'ailleurs il était alors impossible de statuer définitivement sur le mode de placement, sur le gouvernement et les constitutions de l'Institut, on se contenta de poser en principe et d'arrêter :

« 1^o Que les frères unis n'auraient qu'un seul et même but, une seule et même règle, un seul et même gouvernement.

« 2^o Que les frères de Saint-Paul-Trois-Châteaux reconnaîtraient l'autorité du frère François et se constitueraient sous son obéissance ; qu'ils prendraient le costume et la règle des frères de Marie ; en un mot, que les deux congrégations n'en feraient plus qu'une, et n'auraient plus qu'un même chef. »

C'est sur ces bases que l'union fut conclue et opérée. En avril 1842, frère Jean-Marie fut envoyé pour prendre possession de la maison de Saint-Paul-Trois-Châteaux et pour diriger le noviciat. Comme on l'avait prévu, l'union n'amena dans la pratique aucun inconvénient et fut avantageuse aux uns et aux autres. Les frères de Saint-Paul-Trois-Châteaux étaient peu nombreux ; mais ils étaient tous des religieux d'une grande piété et d'une solide vertu. Depuis longtemps Maristes par les sentiments et par le cœur, ils n'eurent aucune peine à se soumettre à la nouvelle Règle qu'ils adoptaient, et à prendre l'esprit de l'Institut dont ils devenaient membres.

L'union des frères de Saint-Paul-Trois-Châteaux fut suivie de celle des frères de Viviers. Cette dernière congrégation, fondée en 1803 par le vénérable M. Vernet, supérieur du grand séminaire de Viviers, était peu nombreuse ; le zèle et les efforts de M. Vernet pour le développement de cette œuvre furent presque stériles. La cause de cet insuccès était dans les fondements mêmes de cet Institut. Les frères ne devaient être liés à leur vocation que par le libre choix de

leur volonté. De la compagnie de Saint-Sulpice, où M. Vernet avait trouvé cette disposition, il voulut l'introduire dans la congrégation des frères ; mais ce fut l'écueil de la communauté naissante. En effet, les frères après avoir terminé leur noviciat, se retrouvant de nouveau, par le fait même de leurs occupations, en contact avec le monde, perdaient peu à peu leur première ferveur ; leur volonté, dont les vœux pouvaient seuls fixer l'inconstance, étant comme désarmée devant les tentations et le découragement, au milieu des peines inséparables des fonctions de l'enseignement, devenait trop faible pour les conserver dans leur vocation. Aussi, la plupart des frères les plus distingués par leurs talents, dès qu'ils avaient obtenu leur brevet, abandonnaient leur saint état pour se jeter de nouveau dans le monde. Ces désertions firent gémir M. Vernet, brisèrent ses espérances, le convainquirent de la nécessité des vœux, lui firent naître la pensée d'imiter l'exemple de M. Mazelier et d'unir sa congrégation à celle des petits frères de Marie, qui, avec les vœux, avait une règle et un gouvernement bien établis. A cette fin, il écrivit plusieurs lettres au Révérend Père Cholleton pour le prier de négocier cette union ; mais la mort le surprit avant qu'elle fût conclue. Mgr Guibert, à qui il remit en mourant l'œuvre des frères, termina heureusement cette affaire dans les premiers mois de l'année 1844. Cette union fut faite aux mêmes conditions que celle des frères de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Quoique les frères de Viviers, pour la plupart, y fussent moins préparés que ces derniers, ils ne la virent pas avec moins de plaisir ; car ils comprenaient que leur congrégation n'avait pas les éléments nécessaires pour procurer efficacement la gloire de Dieu et assurer à ses membres une entière sécurité sur leur avenir. Les frères de Viviers, en s'unissant aux frères de Marie, en prenant leur costume et leurs règles, s'appliquèrent en même temps à prendre leur esprit, et bientôt l'union des cœurs fut plus forte que les liens extérieurs qui ne faisaient de tous qu'une seule communauté.

Ces deux fusions, réunissant trois familles religieuses sous un même chef, une même règle et un même gouvernement, est peut-être un fait unique dans l'histoire monastique ; mais ce qu'il y a de plus admirable et ce qui montre que la Providence conduisait cette affaire, ce sont les heureux effets qui s'en sont suivis. Ces réunions qui, selon le cours ordinaire des choses, étaient de nature à jeter dans la congrégation des germes de mauvais esprit et des principes de division, n'y apportèrent que des éléments de paix, de charité et une plus grande puissance d'action pour le bien. Jamais on ne vit plus de sympathie, de charité entre les frères ; plus de piété, de régularité et de bon esprit dans les maisons.

Mgr l'évêque de Viviers, désirant avoir un noviciat dans son diocèse, acheta une vaste maison à la Bégude, près d'Aubenas, pour l'y établir. Ce noviciat fut pour l'institut une pépinière d'excellents sujets. Celui de Saint-Paul-Trois-Châteaux, qui jusqu'alors n'avait recruté que de rares vocations, se développa insensiblement, et bientôt les postulants y arrivèrent en si grand nombre qu'il fallut agrandir les bâtiments. La prospérité de ces deux noviciats fut telle qu'en peu d'années les frères se répandirent dans tout le Midi de la France, et que l'on y fonda plus de cent maisons.

Le noviciat de l'Hermitage, centre de la vie et du véritable esprit de l'institut, n'avait pas seulement fourni les principaux sujets qui avaient formé la province du Midi ; il avait encore fondé un nombre considérable d'établissements dans les départements de la Loire, du Rhône, de l'Isère, de Saône-et-Loire, de l'Ain, de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme, de l'Oise, du Pas-de-Calais et du Nord. Dans ce dernier département, pendant l'année 1846, il y fut même fondé un noviciat. M^{me} la comtesse de la Grandville, femme d'une grande piété et d'une rare vertu, en fit tous les frais avec une générosité que l'esprit chrétien est seul capable d'inspirer. Son premier dessein se bornait d'abord à la fondation d'une simple école pour les enfants de Beaucamps, commune

rurale du canton d'Haubourdin, près de Lille, dans laquelle elle habitait, et dont sa charité inépuisable s'était faite la Providence visible. Mais jugeant ensuite, par le bien que les frères faisaient à Beaucamps, de celui qu'ils pouvaient réaliser dans d'autres paroisses du pays dont les besoins étaient plus grands, et son esprit judicieux lui faisant comprendre que la fondation d'un noviciat était le seul moyen efficace pour obtenir ce bien, elle ne balança pas à faire tous les sacrifices que nécessitait cette fondation. Elle fit donc construire une vaste maison et une chapelle qu'elle céda à l'institut, avec un domaine d'un revenu suffisant pour l'entretien de trois frères chargés de l'école des paroisses de Beaucamps et de Ligny. Ce noviciat, qui est tout entier l'œuvre de M^{me} de la Grandville, donne à cette généreuse bienfaitrice une large part au bien que peut faire l'institut, et lui assure à tout jamais la reconnaissance des Petits Frères de Marie.

La prospérité de l'institut ne fut pas même arrêtée par les événements de 1848. Les frères, uniquement occupés de l'instruction des enfants qui leur étaient confiés, se conservèrent les sympathies de tous les partis et ne furent inquiétés nulle part. Les élections du 10 décembre, en confiant le gouvernement de l'état au prince Louis-Napoléon, calmèrent les inquiétudes où l'on était sur l'avenir du pays, et firent entrevoir l'ère de sécurité dans laquelle la France allait entrer. Une réaction religieuse s'étant opérée dans tous les esprits amis de l'ordre, et M. de Falloux, homme éminemment religieux étant devenu ministre de l'instruction publique et des cultes, le clergé et tous les bons catholiques profitèrent de cette circonstance pour réclamer la liberté d'enseignement. A la suite de suprêmes efforts, il leur fut donné satisfaction par la loi du 15 mars 1850. Cette loi, en donnant la liberté à l'enseignement secondaire et en accordant aux congrégations religieuses, vouées à l'enseignement primaire et reconnues par l'Etat, le droit de présentation aux écoles publiques, la

libre disposition des sujets et l'exemption du service militaire, créait à celles qui n'étaient pas autorisées des difficultés insurmontables et les mettait dans l'impossibilité de faire le bien. La congrégation des Petits-Frères de Marie se trouvant dans cette fâcheuse position, le Régime ne balança pas à reprendre les démarches qu'en deux différentes fois il avait déjà faites sous le règne de Louis-Philippe et depuis la mort du Père Champagnat, pour obtenir la reconnaissance légale de l'institut. Mgr Parisis, évêque de Langres, voulut bien se charger de présenter lui-même la demande au ministre de l'instruction publique, et il obtint que, parmi plusieurs autres du même genre, elle serait examinée seule et la première. M. le ministre l'accueillit avec beaucoup d'intérêt, et il eut la bonté de la porter lui-même au Conseil supérieur, qui, sur le rapport bienveillant de M. Portalis, premier président de la Cour de cassation, la revêtit de son suffrage unanime et l'adopta sans aucune discussion. Quelques jours après, elle fut envoyée au Conseil d'état, avec l'avis favorable du conseil supérieur et un projet de décret tendant à la reconnaissance légale de l'institut et à l'approbation de ses statuts. Tout portait à croire que la demande passerait sans difficulté à ce conseil ; mais il n'en fut pas ainsi. Elle y rencontra une forte opposition, et après une vive discussion qui dura plus de trois heures, malgré les efforts de M. de Crouseilles, ministre de l'instruction publique, qui soutenait la cause des frères, aucune conclusion ne put être prise, et la suite de la discussion fut remise à la huitaine. Cependant les hommes religieux et tous ceux qui avaient contribué à la loi du 15 mars 1850, travaillaient à faire passer la demande d'autorisation non seulement à cause de l'intérêt qu'ils portaient à la congrégation des Petits-Frères de Marie, mais plus encore parce qu'il s'agissait de faire consacrer par le gouvernement le droit de reconnaître par un simple décret les congrégations religieuses vouées à l'enseignement, conformément à la loi précitée. Envisagée à ce point de vue, la question avait une gravité et une importance